

économiques liés aux relations entre l'Est et l'Ouest, il étudie aussi les questions ayant trait à la maîtrise des armements et au désarmement et passe en revue les développements dans d'autres parties du monde.

L'OTAN et la coopération non militaire

Au fil des ans, l'OTAN a élaboré toute une série de programmes pour inciter ses membres à collaborer sur des questions d'intérêt commun. Tous ces programmes s'inspirent de "l'Article canadien" qui préconise la coopération non militaire au sein de l'OTAN (article 2 du Traité de l'Atlantique Nord). En déposant en 1956 son "Rapport sur la coopération non militaire au sein de l'OTAN", le "Comité des trois sages" en était arrivé à la conclusion que l'OTAN devait démontrer qu'elle était plus qu'une alliance militaire et l'incitait à donner suite à "l'Article canadien". Les trois sages, dont l'un était l'honorable Lester B. Pearson, recommandaient que l'OTAN entreprenne des activités visant à "renforcer la cohésion parmi les alliés en accentuant leur intérêt commun et en donnant plus de poids aux valeurs qu'ils partagent".

"Les Parties contribueront au développement de relations internationales pacifiques et amicales en renforçant leurs libres institutions, en assurant une meilleure compréhension des principes sur lesquels ces institutions sont fondées et en développant les conditions propres à assurer la stabilité et le bien-être. Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes."

-- Article 2, Traité de l'Atlantique Nord, avril 1949.

En conséquence, l'OTAN a créé en 1958 le Comité scientifique afin de promouvoir la coopération non militaire entre les pays membres et de formuler à l'intention du Conseil de l'Atlantique Nord des recommandations touchant les questions d'ordre scientifique et technologique. Le programme scientifique de l'OTAN vise à améliorer les compétences scientifiques et techniques des pays membres en les incitant à collaborer et à échanger des renseignements entre eux, et en amorçant des actions propres à réduire les écarts qui existent entre les potentiels des pays membres sur le plan de la science et de la recherche. Le programme comprend notamment, des bourses d'études, des subventions pour la recherche et le parrainage d'une série de séminaires scientifiques. Plus récemment, le Comité scientifique a lancé un programme intitulé